



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 218 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE depuis son ouverture en 1931, le magnifique site du Jardin zoologique du Québec a accueilli des millions de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du site en mars 2006 a constitué une véritable erreur de gouvernance au détriment des citoyens de la région de Québec;

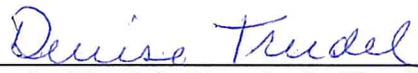
CONSIDÉRANT QUE 69 % des citoyens de Québec se sont opposés à la fermeture du site;

CONSIDÉRANT QUE le gaspillage des fonds publics engloutis dans la fermeture du site depuis 2006 doit cesser;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons au gouvernement du Québec de lancer un appel public de projets quant à l'utilisation du site du Jardin zoologique du Québec afin de redonner à la population l'accès à ce parc.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Denise Trudel, députée de Charlesbourg



Date de signature de l'extrait